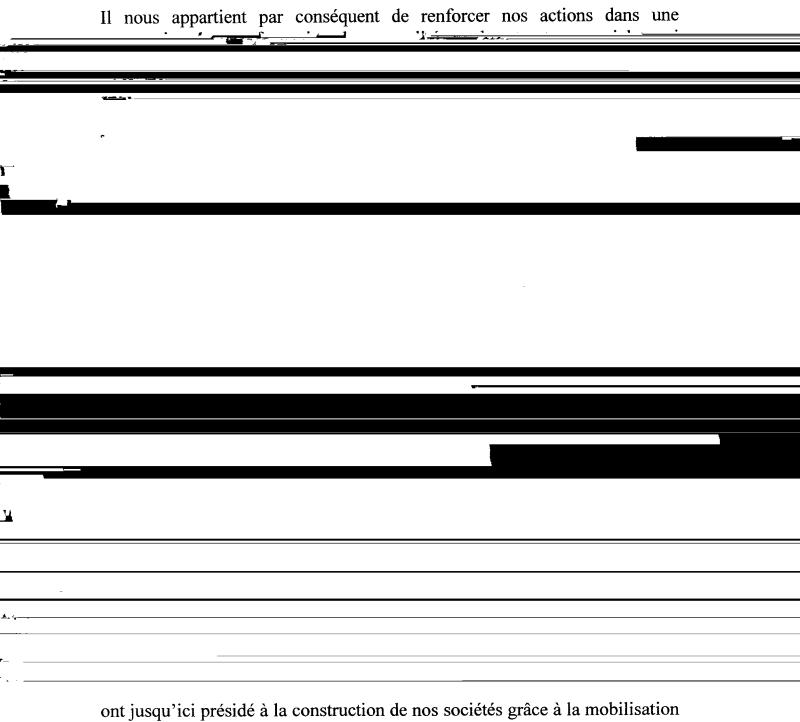


MISSION PERMANENTE DU TOGO AUPRES DES NATIONS UNIES 112 East 40th Street, New York, N.Y. 10016

SULTA VITE ULLY ADIENTE CECCIONI ODDINIA IDE

•
<u>.</u>
DE L'ASSEMBLEE CEMEDALE DEGNATIONS IDUES
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
TROUGHER COMMISSION
TROISIEME COMMISSION
INTEDMENTAL DE
MME NAKPA POLO

Monsieur le Président, Je voudrais tout d'abord vous exprimer mes vives et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection et pour l'excellente conduite des travaux. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du bureau. Monsieur le Président, La lutte pour la protection et la promotion des droits de l'homme doit être, de tout temps, une lutte pleine et entière pour les droits de la personne humaine et une quête quotidienne et sans discrimination aucune entre homme et femme.



ont jusqu'ici présidé à la construction de nos sociétés grâce à la mobilisation des acteurs étatiques politiques et de la société civile. Il est indispensable d'abandonner les modèles traditionnels, les idées préconçues et autres tabous qui subsistent encore dans nos sociétés au détriment des femmes.

Ma Délégation estime que cela passe par l'éducation à un partage effectif des responsabilités entre hommes et femmes, un objectif de référence qui devrait sonner le glas des stéréotypes de genre qui confinent les hommes et les femmes dans des rôles arbitrairement fixés par la société.

Cela devrait se traduire également par la mise en place de mécanismes de promotion économique et d'autonomisation de la femme permettant la conciliation des fonctions domestiques et des obligations professionnelles



	Pourtant, comme vous le savez, aucun progrès n'est possible sans l'investissement dans l'humain et aucun investissement ne peut se faire durablement sans une prise en compte réelle et globale de plus de 50% de
	12 harmanité mus constituent les fommes
<u>_</u> ,	
6 3=1	
·-	
7	
•	
42	Ç'est en ce sens que, récemment. M. Ban Ki-moon. Secrétaire Général de
	•
. <u></u>	<u>, </u>
<u> </u>	
Jr.	
•	
ł ————	

-	• la repfereement des conscités des leaders des regroupements en genre
5 ·	
1	
₹ -	
#	
. •	leadership féminin et gestion des affaires ;
	• l'équipement des groupements féminins et mixtes en matériels agricole et de transformation ;
	• l'organisation des femmes en unités de production et en mutuelles
Jean de la	
4. 4. 5	
F	
-	
, Av	
-	